

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 03

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 07

Date de transmission en préfecture :

14/04/2025

Dotations aux établissements publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux établissements publics et aux associations,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver les montants proposés aux établissements publics et autres associations selon le tableau suivant :

ETABLISSEMENT	MONTANT
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	280 000,00 €
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	154 138,00 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	5 507,00 €
SIPS (Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des Sites et des Plages)	4 909,80 €
AMG (Association des maires de Guadeloupe)	4 392,00 €
APVF (Association des Petites Villes de France)	822,32 €

Article 2 : D'imputer ses sommes sur l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr